



POLITIQUE DE SUBVENTIONS POUR NAGEURS ET OFFICIELS

SUBVENTION D'EXCELLENCE POUR NAGEURS

1. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS PROVINCIALES ET NATIONALES

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque ceux-ci participent à certaines compétitions de niveau provincial ou national. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration (CA) de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

2. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT À UN CAMP OU À UNE COMPÉTITION AVEC L'ÉQUIPE DE NATATION DU QUÉBEC

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque ceux-ci participent à certains camps ou à certaines compétitions avec l'équipe de natation du Québec. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

3. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT À UN CAMP OU À UNE COMPÉTITION AVEC L'ÉQUIPE DE NATATION DU CANADA

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque ceux-ci participent à certains camps ou à certaines compétitions avec l'équipe de natation du Canada. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

OBLIGATIONS DU NAGEUR

Afin que le nageur puisse bénéficier des subventions susmentionnées, le nageur et/ou sa famille, doit :

- Participer à toutes les compétitions (championnats) auxquelles il s'est qualifié ou à celles que l'entraîneur désigne essentielles à son développement.
- Avoir rempli les obligations prévues au programme d'engagement bénévole du Club la saison précédente.

SUBVENTION ET RECONNAISSANCE POUR LES OFFICIELS DE NATATION GATINEAU

Natation Gatineau reconnaît et encourage le développement de ses officiels. Afin de les soutenir dans ce processus stimulant, Natation Gatineau a mis en place la présente politique.

1. SUBVENTION AU DÉVELOPPEMENT DES OFFICIELS NIVEAUX 3, 4 ET 5 OFFRANT LEUR SERVICE À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION

CLIENTÈLE VISÉE

- Les officiels actifs de niveau 3 et de niveau 4 ayant complété le stage de juge arbitre et qui sont inscrits au système de parrainage de la Fédération de natation du Québec.
- Les officiels actifs de niveau 5.

OFFICIEL ACTIF

- *On entend par « officiel actif » un officiel qui a travaillé comme officiel dans un minimum de 10 sessions au cours de la saison précédente lors des compétitions organisées par le Club.*

OBLIGATIONS DE L'OFFICIEL

- Transmettre un courriel au responsable des officiels et l'adjointe administrative de Natation Gatineau indiquant son intention de participer, en tant qu'officiel, à la compétition extérieure, et ce, au moins un mois avant la date prévue de la compétition.
- Communiquer avec l'adjointe administrative du club afin d'obtenir une confirmation de l'hôtel d'hébergement du club et, si possible, de profiter d'une réservation avec les rabais du club.
- Lors de sa participation à une compétition extérieure, ce dernier doit y œuvrer en tant qu'officiel, selon les exigences suivantes :
 - L'ensemble des sessions si l'officiel a choisi d'aider uniquement 2 jours ou moins de la compétition;
 - Un total de 5 sessions si l'officiel participe à 3 jours de la compétition;
 - Un total de 7 sessions si l'officiel participe à 4 jours de la compétition ou plus.
- Afin d'obtenir son remboursement, l'officiel doit faire suivre le formulaire de demande de remboursement de dépenses au trésorier du club avec une copie des factures.
- Dans les cas où Natation Gatineau n'a pas de parent accompagnateur, l'officiel doit être disponible pour intervenir lors de situation d'urgence ou à la demande de l'un des entraîneurs du club. En présence de parent accompagnateur, l'officiel doit apporter son aide lorsque requis.
- Lors de la tenue de compétitions locales, l'officiel devra aider Natation Gatineau à l'organisation de ses compétitions en s'impliquant, comme suit, au sein des comités organisateurs :
 - Effectuer des tâches en tant qu'officiel pour 75 % des sessions lors des compétitions majeures suivantes, soit :
 - Le Grand prix Gatineau – décembre 2023
 - La Coupe des régions – février 2024
 - L'Open de Gatineau – avril 2024
 - La Coupe des régions – juin 2024

- Être disponible pour agir en tant que directeur de rencontre (ou assistant) pour l'une des compétitions organisées par NG.
- Effectuer des tâches en tant qu'officiel lors d'au moins une compétition régionale ou collégiale annuellement.
- Une dérogation pourra être demandée et approuvée par le CA de Natation Gatineau dans les cas où la compétition vient en conflit avec un événement spécial.

SUBVENTION

- Natation Gatineau s'engage à rembourser à l'officiel délégué son essence pour les déplacements en lien avec la compétition. Natation Gatineau reconnaît qu'elle privilégie, lorsque possible, le covoiturage.
- Natation Gatineau rembourse également le train ou l'autobus lorsqu'utilisé comme moyen de transport. Le taxi pourra également être remboursé entre la gare et le lieu d'hébergement aller-retour.
- Natation Gatineau s'engage à rembourser à l'officiel délégué les frais de stationnement pour la compétition.
- Dans l'éventualité où l'officiel délégué n'est pas en mesure d'utiliser son véhicule personnel, Natation Gatineau s'engage à rembourser les frais de location d'un véhicule (excluant les frais d'assurance) ainsi que les frais d'essence en lien avec les déplacements pour la compétition.
- Natation Gatineau s'engage à rembourser, aux officiels délégués, les coûts liés à l'hébergement. Il est à noter que l'hébergement sera planifié avec un ratio de 2 officiels (de même sexe) par chambre. Le partage pourrait également être avec un parent accompagnateur.
 - Il est à noter qu'un officiel qui ne désire pas partager sa chambre avec un autre officiel du club recevra uniquement un remboursement équivalent à 50 % du coût de la chambre. Afin de ne pas pénaliser l'officiel n'ayant pas d'objection à partager sa chambre, ce dernier recevra la totalité des frais reliés à l'hébergement.
- Dans l'éventualité où l'officiel délégué aurait de toute façon été seul dans sa chambre, s'il partage sa chambre avec un parent, famille, etc., Natation Gatineau paiera la totalité de la chambre en autant que cela n'entraîne pas de déboursés additionnels au Club. Si tel est le cas, le point précédent s'applique.
- Natation Gatineau ne rembourse pas le coût du transport aérien.

COMPÉTITIONS EXTÉRIEURES IDENTIFIÉES

- Ontario Junior International
- Kem Demchuk (invitation para internationale)
- Championnat canadien d'été
- Championnat canadien de l'Est
- Open canadien
- Championnat provincial
- Coupe du Québec (junior et senior)
- Invitations provinciales/interprovinciales où Natation Gatineau participe.
- Para World Cup

2. RECONNAISSANCE DE LA PROGRESSION DES OFFICIELS

OBTENTION DU NIVEAU 1

- ◆ Après avoir effectué 2 sessions de chronométrage au cours de compétitions locales, l'officiel recevra sans frais un chandail, de type t-shirt, à l'effigie du club.
- ◆ L'officiel de niveau 1 recevra par la suite un nouveau chandail à chaque année, en autant qu'il soit un « officiel actif ».
- ◆ L'officiel de niveau 1 qui suit un stage de niveau 2 recevra un polo rouge d'officiel à l'effigie du club.

OBTENTION DU NIVEAU 2

- ◆ L'officiel recevra sans frais un polo rouge d'officiel à l'effigie du club, s'il n'a pas déjà reçu ce polo dans la saison en cours.
- ◆ L'officiel de niveau 2 recevra par la suite un nouveau polo à chaque année, en autant qu'il soit un « officiel actif ».

OBTENTION DU NIVEAU 3

- ◆ L'officiel de niveau 3 recevra un nouveau polo rouge à chaque année, en autant qu'il continue d'être un « officiel actif ».
- ◆ Faisant suite à la réussite du stage de juge arbitre, l'officiel recevra sans frais un sifflet.

OBTENTION DU NIVEAU 4

- ◆ L'officiel de niveau 4 recevra un nouveau polo à chaque année, en autant qu'il continue d'être un « officiel actif ».

OBTENTION DU NIVEAU 5

- ◆ L'officiel recevra sans frais un sac aux couleurs du club.
- ◆ L'officiel de niveau 5 recevra sans frais à tous les ans un nouveau polo d'officiel à l'effigie du club en autant qu'il continue à être un « officiel actif ».